

Méthodologie pour le suivi des Carabes par piégeage Barber – version allégée campagne 2022 et 2024.

Matériel : Bêche, récipients/pots encastrables d'environ 110 à 115 mm de diamètre et 100 à 150 mm de haut pour le piégeage avec couvercle (fournis), liquide de conservation : eau saturée en sel (soit 350 g de sel (NaCl) par litre) + quelques gouttes de liquide vaisselle **SANS PARFUM** comme agent mouillant (par exemple « L'Arbre Vert Peaux Sensibles », Coop), bidon ou estagnon (3-5L environ), passoire (type passoire fine de cuisine), pots avec couvercle pour le stockage des carabes (fournis), alcool à 70° (fourni), étiquettes (fournies), crayon gris à papier.

Emplacement des pots sur la parcelle : Les pots-pièges sont installés en ligne à l'intérieur de la parcelle pour une durée de 4 mois. L'implantation des pots doit se faire durant la première quinzaine de mai.

En 2022 et 2024, il n'y aura **qu'une ligne de prélèvement sur une seule parcelle. La ligne est constituée de 3 pots.** Une distance de 10 m entre chaque pot doit être respectée afin d'éviter les interactions entre les pièges. Les bordures de parcelle à privilégier, si possible, pour le choix de l'emplacement des lignes de piégeage, sont celles possédant des aménagements de type bande herbeuse, haies ou bosquets, etc... Ces dernières servent de zones refuges pour les carabes.

La ligne est installée à 50 m et parallèlement à la bordure de parcelle.

L'emplacement de la ligne de piégeages est référencé sur le plan de parcelle de l'agriculteur (photo satellite google map, croquis de parcelle, autre plan...). Il est conseillé de les remettre au même emplacement que lors de la première campagne de piégeage.

Mise en place des pots pièges :

- Creuser un trou à la dimension du pot à l'aide de la bêche.
- Encastrer 2 pots pièges l'un dans l'autre.
- Insérer les 2 pots encastrés dans le trou ; le rebord du pot supérieur doit se trouver au ras du sol. Comblé les espaces résiduels du trou avec de la terre si celui-ci est trop profond ou si son diamètre par rapport au pot est trop grand. Il ne doit pas y avoir d'espace entre le sol et le pot et la surface du sol doit arriver à fleur avec le rebord du pot. Attention à ne pas trop dévégétaliser aux abords du piège. Revégétaliser (débris végétaux, feuilles...) si nécessaire.



- Si besoin, vider le pot supérieur des agrégats de sol ou autres débris tombés dans ce dernier lors de la mise en terre ou mise à niveau des pots (sortir le pot, le vider et le replacer dans le pot inférieur).
- Remplir le fond du piège (pot supérieur) jusqu'au tiers inférieur du pot avec le liquide de conservation, soit environ 300 ml (la marche à suivre pour réaliser le liquide de conservation est donnée en Annexe 1).

Contrôle des pièges : Les carabes sont collectés après 7 jours, toutes les 4 semaines entre mai et août (ouverture des pots le 15 du mois plus ou moins 3 jours soit entre le 12 et le 18 du mois), soit 4 campagnes de piégeage d'une durée d'1 semaine. Son contenu est filtré à travers une passoire. Les carabes sont récoltés et placés dans un récipient de stockage contenant de l'alcool à 70° pour conservation (les carabes doivent être recouverts par le liquide). On utilise un récipient de stockage par pot piège et par campagne de piégeage. Les récipients de stockage sont étiquetés et identifiés avec les étiquettes fournies. **Il ne faut pas oublier d'indiquer le n° du pot : 1, 2 ou 3 !**

Une fois vidé de son contenu, le pot de capture est remis en place dans le second pot resté dans le sol. Le piège est fermé à l'aide du couvercle du pot jusqu'à la prochaine capture les semaines suivantes pour éviter des captures inutiles. Si nécessaire (travail sur la parcelle...etc), les pots pièges peuvent être retirés et replacés exactement au même emplacement lors de la prochaine campagne de piégeage. Lors de la campagne de piégeage suivante, du liquide de conservation neuf est ajouté et les étapes décrites dans la partie « mise en place » sont suivies de nouveau.

Les dispositifs sont retirés en août, après les 4 campagnes de piégeage. Les pots de collecte seront repris après chaque période de capture.

Résultats : Les carabes seront comptés, pesés et déterminés par les partenaires scientifiques.

ANNEXE 1 : Préparation du liquide de piégeage (300 ml par pot) ; 350g de sel (NaCl) par litre

Sont nécessaires, pour 3 pots de piégeage, soit 1 campagne de piégeage :

- 1 bidon ou estagnon, contenance entre 3 et 5L par exemple
- 2L d'eau chaude
- 700g de sel (NaCl : sel de table, sel pour lave-vaisselle (cristaux, sans additifs), etc...
- 2ml de produit vaisselle **SANS PARFUM** (par exemple « L'Arbre Vert : peaux sensibles » Coop), soit environ ½ cuillère à café

Marche à suivre :

La veille de la campagne de piégeage, remplir le bidon avec les 2L d'eau chaude, ajouter le sel et le liquide vaisselle. Bien mélanger pour homogénéiser le tout. Les cristaux de sel peuvent mettre un certain temps à se dissoudre ; si nécessaire, brasser à nouveau le mélange quelques fois à intervalles réguliers jusqu'à dissolution complète.

